

B62 VÉHICULES TERRESTRES SE DÉPLAÇANT AUTREMENT QUE SUR RAILS

B62B VÉHICULES PROPULSÉS À LA MAIN, P.EX. VOITURES À BRAS OU VOITURES D'ENFANTS; TRAÎNEAUX (caractérisés par la propulsion animale B62C; propulsion des traîneaux par le conducteur ou par un moteur B62M)

Note

Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:

- "voitures à bras" comprend aussi des dispositifs à roues propulsés à la main, dans la mesure où leurs caractéristiques sont également applicables aux voitures à bras ainsi que les véhicules à moteur auxiliaire dont la propulsion est commandée par piéton, dans la mesure où leurs caractéristiques sont également applicables aux voitures à bras;
- "roulettes", "rouleaux" ou "galets" sont équivalents à des roues

Schéma général

VOITURES À BRAS

A un essieu; à plusieurs essieux 1/00; 3/00
Accessoires ou détails; patins
adaptables.....5/00; 19/00

VOITURES D'ENFANTS ET POUSETTES 7/00, 9/00

TRAÎNEAUX

A patins; autres types13/00; 15/00
Accessoires ou détails 17/00

VÉHICULES PROPULSÉS À LA MAIN

NON PRÉVUS AILLEURS 11/00

Voitures à bras

1/00 Voitures à bras ayant uniquement un essieu portant une ou plusieurs roues servant au déplacement; Appareillage à cet effet

1/02 . dans lesquelles l'essieu est disposé entre la charge et les poignées

1/04 . . comportant des parties réglables, rabattables, attachables, détachables ou transformables

1/06 . . comportant des moyens pour accrocher ou saisir en place les objets à transporter; Appareillage pour le chargement ou le déchargement

1/08 . . avec roues auxiliaires utilisées durant le chargement ou le déchargement

1/10 . dans lesquelles la charge est prévue pour reposer totalement sur les roues

1/12 . . comportant des parties réglables, rabattables, attachables, détachables ou transformables

1/14 . . comportant des moyens pour accrocher ou saisir en place les objets à transporter; Appareillage pour le chargement ou le déchargement

1/16 . . comportant des réceptacles de chargement à bascule

1/18 . dans lesquelles la charge est disposée entre l'essieu et les poignées, p.ex. brouettes

1/20 . . comportant des parties rabattables, attachables, détachables ou transformables

1/22 . . comportant des moyens pour accrocher ou saisir en place les objets à transporter; Appareillage pour le chargement ou le déchargement

1/24 . . comportant des réceptacles de chargement à bascule

1/26 . caractérisés par des supports spécialement adaptés à des objets de forme définie

3/00 Voitures à bras ayant plus d'un essieu portant les roues servant au déplacement; Dispositifs de direction à cet effet; Appareillage à cet effet

3/02 . comportant des parties réglables, rabattables, attachables, détachables ou transformables (B62B 3/14 a priorité) [6]

3/04 . comportant des moyens pour accrocher ou saisir en place les objets à transporter; Appareillage de manutention de charges

3/06 . . pour dégager simplement la charge du sol, p.ex. chariot à course de levée réduite (dispositifs se déplaçant sur des roues ou sur un dispositif analogue pour lever ou descendre des marchandises volumineuses ou lourdes aux fins de chargement ou de déchargement, p.ex. chariots élévateurs à fourche, B66F 9/06)

3/065 . . . avec des moyens de levage hydrauliques [6]

3/08 . comportant des réceptacles de chargement à bascule (B62B 3/14 a priorité) [6]

3/10 . caractérisées par des supports spécialement adaptés à des objets de forme définie

3/12 . caractérisées par une structure à trois roues (B62B 3/14 a priorité) [6]

3/14 . caractérisées par des moyens pour l'emboîtement ou l'empilage, p.ex. chariots pour achats [6]

3/16 . . empilables verticalement [6]

3/18 . . emboîtables grâce à des supports de charges pivotants ou à des parties pivotantes de supports de charges, p.ex. paniers [6]

5/00 Accessoires ou détails spécialement adaptés aux voitures à bras (B62B 9/00 a priorité; roues, essieux ou paliers d'essieux pour véhicules B60B; roues à pivot pour véhicules, roues à pivot en général B60B 33/00)

5/02 . permettant de monter ou de descendre une volée d'escalier (fauteuils ou moyens de transport personnels spécialement adaptés aux personnes handicapées A61G 5/00)

5/04 . Mécanismes de freinage; Dispositifs d'immobilisation

5/06 . Appareillage pour la propulsion à main, p.ex. guidons (pour cycles B62K 11/14, B62K 21/12)

5/08 . Sièges d'enfants (B62B 3/14 a priorité) [6]

Voitures d'enfants; Poussettes

7/00 Voitures d'enfants, poussettes, p.ex. poussettes pour poupées

7/02 . à essieu unique

7/04 . à plus d'un essieu; Dispositifs de direction à cet effet

7/06 . . rabattables ou pliants

7/08 . . . dans le sens des essieux de roue ou perpendiculairement à ceux-ci

B62B – B62C

- 7/10 . . . par repliement de la caisse sur le châssis des roues ou par escamotage des parties en saillies dans la caisse formant boîte
- 7/12 . . transformables, p.ex. en pièce de mobilier ou jouet pour enfants (chaises d'enfant transformables en chaises roulantes A47D 1/06)
- 7/14 . . avec caisse détachable ou montée sur pivot
- 9/00 Accessoires ou détails spécialement adaptés aux voitures d'enfants ou poussettes** (permettant de se déplacer sur la neige B62B 19/00)
- 9/02 . permettant de monter ou de descendre une volée d'escalier
- 9/04 . . avec patins, p.ex. des patins de traîneau
- 9/06 . . avec araignées ou dispositifs similaires
- 9/08 . Mécanismes de freinage; Dispositifs d'immobilisation
- 9/10 . Caisses de voitures d'enfants; Appareillage à cet effet (rabattables ou pliants B62B 7/06; transformables B62B 7/12)
- 9/12 . . comprenant des parties réglables, attachables ou détachables
- 9/14 . . Capotes; Pare-brise; Filets
- 9/16 . Garde-boue ou protecteurs de roues
- 9/18 . Suspensions élastiques des caisses
- 9/20 . Guidons; Poignées
- 9/22 . Dispositifs pour bercer ou balancer
- 9/24 . Dispositifs protecteurs pour la sécurité des enfants, p.ex. harnais (filets B62B 9/14; dispositifs employés pour guider ou soutenir les enfants, p.ex. harnais de sécurité, A47D 13/08)
- 9/26 . Dispositifs de fixation pour sacs ou jouets
- 9/28 . Sièges auxiliaires démontables

- 11/00 Véhicules propulsés à la main non prévus ailleurs** (propulsion par le conducteur de véhicules à roues B62M 1/00, B62M 6/00)

Traîneaux

- 13/00 Traîneaux à patins** (bateaux à patins à glace ou traîneaux à voiles B62B 15/00)
 - 13/02 . caractérisés par la disposition des patins
 - 13/04 . . disposés sur une seule ligne
 - 13/06 . . disposés sur deux lignes parallèles ou plus
 - 13/08 . . . avec dispositifs de direction
 - 13/10 par pivotement d'une partie des patins; par patin médian pivotant
 - 13/12 par patins à inclinaison ou courbure
 - 13/14 combinés avec les dispositifs de freinage
 - 13/16 . Traîneaux rabattables ou pliants
 - 13/18 . Véhicules comportant usage alternatif de patins et de roues
- 15/00 Autres traîneaux; Bateaux à patins à glace ou traîneaux à voiles**

-
- 17/00 Accessoires ou détails des traîneaux**
 - 17/02 . Patins (attachables aux roues de véhicule ou pouvant les remplacer B62B 19/00)
 - 17/04 . . suspendus élastiquement
 - 17/06 . Superstructures; Leur fixation
 - 17/08 . Dispositifs de freinage
 - 19/00 Patins adaptables aux véhicules à roues pour faciliter leur déplacement sur glace ou sur neige**
 - 19/02 . attachables aux roues
 - 19/04 . remplaçant les roues

B62C VÉHICULES À TRACTION ANIMALE

- (1) La présente sous-classe couvre uniquement les véhicules ou parties de ceux-ci, dans la mesure où leurs caractéristiques concernent essentiellement la traction animale.
- (2) La présente sous-classe ne couvre pas les véhicules à traction animale qui n'ont pas les caractéristiques mentionnées sous la note (1) ci-dessus. Ils sont considérés comme des remorques qui sont couvertes par la classe B60 ou par la sous-classe B62D, ou comme des traîneaux qui sont couverts par la sous-classe B62B.

- 1/00 Types de véhicules**
 - 1/02 . Véhicules pour voyageurs
 - 1/04 . Véhicules de marchandises
 - 1/06 . . transformables, p.ex. avec parties extensibles, avec écartement variable des roues
 - 1/08 . Véhicules de course, p.ex. sully
- 3/00 Châssis ou trains de roulement des véhicules; Supports d'essieux** (châssis pour montage d'outils ou de machines agricoles A01B 35/30, A01B 39/24, A01B 51/00)
 - 3/02 . Supports de roues avant; Bogies; Mécanismes de direction pour bogies
- 5/00 Attelages** (harnais d'attelage B68B 3/00)
 - 5/02 . Flèches, timons ou brancards; Leur montage, p.ex. élastique, réglable
 - 5/04 . Palonniers; Leur montage; Egaliseurs d'attelage pour une paire d'animaux de trait; Montage des traits d'attelage

- 7/00 Mécanismes de freins et commandes de freins spécialement adaptés aux véhicules à traction animale**
 - 7/02 . Mécanismes de blocage des roues, p.ex. en introduisant une cale entre les rayons
 - 7/04 . Dispositifs de commande automatique des freins
- 9/00 Porte-fouets; Supports pour rênes faisant partie ou fixés aux véhicules** (rênes ou fouets en soi B68B)
- 11/00 Dispositifs de sécurité non prévus ailleurs, p.ex. pour dételé rapidement les animaux emballés**
 - 11/02 . permettant de libérer les brancards
 - 11/04 . . combinés avec un freinage automatique
- 99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2009.01]**

B62D VÉHICULES À MOTEURS; REMORQUES (direction ou guidage des machines ou des instruments agricoles selon un parcours déterminé A01B 69/00; roues, roues à pivot, roulettes, essieux, amélioration de l'adhérence des roues B60B; pneumatiques pour véhicules, gonflage des pneumatiques, changement des pneumatiques B60C; liaisons entre véhicules d'un même train ou d'un ensemble similaire B60D; véhicules rail-route, véhicules amphibies ou transformables B60F; aménagements pour la suspension B60G; chauffage, refroidissement, ventilation ou autres dispositifs de traitement de l'air B60H; fenêtres, pare-brise, toits amovibles, portes ou dispositifs similaires, équipements de protection pour véhicules non en service B60J; aménagements des ensembles de propulsion, entraînements auxiliaires, transmissions, disposition des instruments ou tableaux de bord B60K; équipement électrique ou propulsion des véhicules à traction électrique B60L; alimentation en énergie électrique pour véhicules à traction électrique B60M; aménagements pour passagers non prévus ailleurs B60N; véhicules adaptés au transport des charges ou pour porter des charges ou objets spéciaux B60P; agencement des dispositifs de signalisation ou d'éclairage, leur montage ou leur support, les circuits à cet effet, pour les véhicules en général B60Q; véhicules, équipements ou parties de véhicules, non prévus ailleurs B60R; entretien, nettoyage, réparation, levage ou manœuvre, non prévus ailleurs B60S; freins, systèmes de commande des freins ou parties de ces systèmes B60T; véhicules à coussin d'air B60V; cycles à moteur, leurs accessoires B62J, B62K; essai des véhicules G01M)

Note

Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:

- "véhicules" comprend les véhicules à moteurs et les remorques;
- "remorques" comprend les éléments roulants poussés de l'arrière ou entraînés sur le côté (side-cars).

Schéma général

| | |
|--|---|
| CARACTÉRISTIQUES DE FONCTION OU DE STRUCTURE; ÉLÉMENTS STRUCTURAUX OU ACCESSOIRES NON PRÉVUS AILLEURS | la fonction du véhicule31/00, 33/00 |
| | le carénage; la stabilisation35/00; 37/00, 17/00 |
| Pour voyageurs principalement; pour marchandises31/00, 47/00; 33/00 | éléments de la carrosserie et leur assemblage; aménagements pour la roue de secours25/00, 27/00; 43/00 |
| Tracteurs; tracteurs remorques ou trains routiers; véhicules sans siège pour le conducteur49/00; 53/00; 51/00 | jambes de force19/00 |
| Véhicules à chenilles et leurs chenilles; véhicules sans chenilles ni roues55/00; 57/00 | autres types de caisses39/00 |
| Remorques à roues motrices; véhicules à moteur ou remorques, caractérisés par la disposition ou le nombre de roues59/00; 61/00 | DIRECTION |
| Autres types de véhicules; leur tracé, fabrication, assemblage ou désassemblage63/00; 65/00; 67/00 | Moyens pour engendrer un changement; boîtier; réaction à des conditions de conduite; timonerie; réglage1/00; 3/00; 6/00; 7/00; 17/00 |
| CHÂSSIS, CARROSSERIE ET CAISSE | Assistée ou à relais de puissance; influençant automatiquement; pour véhicules à chenilles ou roues non orientables; pour remorques5/00; 6/00; 11/00; 13/00 |
| Châssis: structure; construction monocoque; assemblages entre la caisse et le châssis21/00; 23/00; 24/00 | Véhicules fonctionnant en tandem ou ayant des châssis connectés à pivotement12/00 |
| Carrosserie et caisse caractérisées par le matériau29/00 | Autres types de direction9/00, 11/00, 15/00 |
| | ACCESSOIRES POUR MARQUAGE DE COLLISION41/00 |

Direction pour véhicules à moteurs ou pour remorques [3]

| | | | | |
|------|--|------|-------|--|
| 1/00 | Commandes de direction, c. à d. moyens pour produire un changement de direction du véhicule [4,5] | 1/10 | . . . | Moyeux; Liaisons entre le moyeu et la colonne de direction, p.ex. réglables (B62D 1/11 a priorité) [5] |
| 1/02 | . montées sur le véhicule | 1/11 | . . . | comportant des dispositions pour absorber l'énergie, p.ex. susceptibles de déformation ou repliables (garnitures rembourrées associées au volant B60R 21/05; amortisseurs de choc utilisant une déformation plastique de ses organes en général F16F 7/12) [5] |
| 1/04 | . . Volants de direction | | | |
| 1/06 | . . . Couronnes du volant, p.ex. avec moyens de chauffage; Gaines de couronne (B62D 1/11 a priorité) [5] | 1/12 | . . | Leviers à main de direction |
| 1/08 | . . . Rayons du volant, p.ex. élastiques (B62D 1/11 a priorité) [5] | 1/14 | . . . | Barres de direction, p.ex. leviers à main agissant sur la colonne de direction |

B62D

- 1/16 . . . Colonnes de direction
- 1/18 . . . susceptibles de déformation ou réglables, p.ex. inclinables (garnitures rembourrées associées à la colonne de direction B60R 21/05)

Note

Le groupe B62D 1/181 a priorité sur les groupes B62D 1/183 à B62D 1/187. [7]

- 1/181 comportant des moyens de réglage assistés, p.ex. avec mémorisation de la position [7]
- 1/183 réglables entre une position d'utilisation et une position de non utilisation, p.ex. pour améliorer l'accès [7]
- 1/184 Dispositifs pour fixer les colonnes à des positions sélectionnées [7]
- 1/185 réglables par déplacement axial, p.ex. télescopiques (B62D 1/183, B62D 1/187, B62D 1/19 ont priorité) [7]
- 1/187 comportant un réglage de l'inclinaison; comportant un réglage axial et de l'inclinaison (B62D 1/183, B62D 1/19 ont priorité) [7]
- 1/189 la totalité de la colonne de direction étant inclinable comme un tout [7]
- 1/19 comportant des dispositions pour absorber l'énergie, p.ex. susceptibles de déformation ou repliables (amortisseurs de choc utilisant une déformation plastique de ses organes en général F16F 7/12) [5]
- 1/20 . . . Liaison entre la colonne de direction et la timonerie
- 1/22 . . Eléments de commandes de direction en double, p.ex. pour les leçons de conduite
- 1/24 . non montées sur le véhicule
- 1/26 . . mécaniques, p.ex. par un dispositif de guidage latéral (chemins de fer B61)
- 1/28 . . non mécaniques
- 3/00 Boîtiers de direction** (direction assistée ou à relais de puissance B62D 5/00; timonerie de direction B62D 7/00; pour roues non orientables B62D 11/00; transmissions en général F16H)
 - 3/02 . mécaniques
 - 3/04 . . du type à vis sans fin
 - 3/06 . . . à vis et écrou
 - 3/08 utilisant des billes intermédiaires ou des éléments analogues
 - 3/10 . . . à vis sans fin engageant un secteur ou rouleau
 - 3/12 . . du type à crémaillère
 - 3/14 . hydrauliques
- 5/00 Direction assistée ou à relais de puissance** (pour roues non orientables B62D 11/00; servomoteurs à fluide sous pression en général F15B)
 - 5/02 . mécanique, p.ex. au moyen d'un mécanisme de prise de puissance sur un arbre rotatif du véhicule pour l'appliquer au boîtier de direction
 - 5/04 . électrique, p.ex. au moyen d'un servomoteur relié au boîtier de direction ou faisant partie de celui-ci
 - 5/06 . à fluide, c. à d. au moyen d'un fluide sous pression produisant toute la force nécessaire, ou la plus grande partie de celle-ci, pour commander la direction du véhicule [4]

- 5/065 . . caractérisée par des moyens spécialement adaptés pour faire varier selon les besoins l'alimentation en fluide sous pression, p.ex. à la demande, pour une assistance variable [7]
- 5/07 . . Alimentation en fluide sous pression pour la direction du véhicule ainsi que pour d'autres organes [4]
- 5/08 . . caractérisée par le type de valve utilisé (valves en général F16K) [4]
 - 5/083 . . . Valves rotatives [4]
 - 5/087 . . . Valves à piston coulissant [4]
 - 5/09 . . caractérisée par les moyens d'actionnement des valves [4]
 - 5/093 . . . Télémoteur actionné par le mouvement du volant de direction (boîtiers de direction hydraulique B62D 3/14) [4]
 - 5/097 du type "gérator" [4]
 - 5/10 . . caractérisée par le type de l'ensemble moteur [4]
 - 5/12 . . . Piston et cylindre [4]
 - 5/14 . . . Moteur rotatif [4]
 - 5/16 . . . Chambre expansible avec paroi flexible [4]
 - 5/18 . . caractérisée par les moyens de transmission de la puissance [4]
 - 5/20 . . spécialement adaptée à un type particulier de boîtiers de direction ou à une application particulière (boîtiers de direction en soi B62D 3/00; timonerie de direction non caractérisées par le fait d'être assistées ou à relais de puissance B62D 7/00) [4]
 - 5/22 . . . du type à crémaillère [4]
 - 5/24 . . . du type à vis sans fin [4]
 - 5/26 . . . pour axes montés à pivotement [4]
 - 5/28 . . . pour bogies montés à pivotement [4]
 - 5/30 . . Dispositifs de sécurité, p.ex. source de puissance ou moyens de transmission auxiliaires pour assurer la direction en cas de défaillance des moyens de direction primaires [4]
 - 5/32 . . . pour systèmes à télémoteurs [4]
 - 6/00 Dispositions pour la commande automatique de la direction en fonction des conditions de conduite, qui sont détectées et pour lesquelles une réaction est appliquée, p.ex. circuits de commande** (moyens pour produire un changement de direction du véhicule B62D 1/00; valves de commande de direction B62D 5/06; combinées à des dispositifs pour incliner le corps ou les roues du véhicule dans les virages B62D 9/00) [4,6]

Note

Lors du classement dans le présent groupe, un classement dans les groupes B62D 1/00 à B62D 5/00 ou B62D 7/00 à B62D 19/00 est également attribué si les autres aspects du système de direction présentent un intérêt. [5]

Note

Dans le groupe principal B62D 6/00, à l'exclusion de ses sous-groupes, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des groupes B62D 101/00 à B62D 137/00. [5]

- 6/02 . réagissant uniquement à la vitesse du véhicule [4]

- 6/04 . réagissant uniquement aux forces perturbant la trajectoire désirée du véhicule, p.ex. forces agissant transversalement à la direction de déplacement du véhicule [4]
- 6/06 . réagissant uniquement aux dispositifs amortisseurs des vibrations du véhicule (amortisseurs de direction pour cycles B62K 21/08) [4]
- 6/08 . réagissant uniquement au couple d'entrée [6]
- 6/10 . . caractérisées par les moyens pour détecter le couple [6]
- 7/00 Timonerie de direction; Fusées ou leur montage** (B62D 13/00 a priorité; direction assistée ou à relais de puissance B62D 5/00) [5]
- 7/02 . pour bogies à pivot
- 7/04 . . comportant plus d'une roue
- 7/06 . pour roues pivotant individuellement, p.ex. sur pivot de fusée
- 7/08 . . les axes de pivotement étant situés dans un même plan perpendiculaire à l'axe longitudinal du véhicule
- 7/09 . . . caractérisée par des moyens modifiant le rapport entre les angles de direction des roues directrices (modifiant le rapport automatiquement en fonction des conditions de conduite B62D 6/00) [5]
- 7/10 . . . avec boîte de direction à une seule sortie
- 7/12 . . . avec boîte de direction à deux sorties
- 7/14 . . les axes de pivotement étant situés dans plus d'un plan perpendiculaire à l'axe longitudinal du véhicule, p.ex. toutes les roues étant directrices
- 7/15 . . . caractérisée par des moyens modifiant le rapport entre les angles de direction des roues directrices (modifiant le rapport automatiquement en fonction des conditions de conduite B62D 6/00) [5]
- 7/16 . Disposition relative des articulations de la timonerie (pivots en soi F16C)
- 7/18 . Rotules de direction; Pivots de fusée
- 7/20 . Barres de timonerie, p.ex. barres d'accouplement (moyens pour régler le carrossage, la chasse ou le pincement B62D 17/00)
- 7/22 . Dispositions pour réduire ou éliminer les réactions, p.ex. les vibrations, dans les parties constitutives du système de direction, p.ex. dans les roues [5]
- 9/00 Direction pour roues orientables non prévue ailleurs** (indicateurs de direction B62D 15/02)
- 9/02 . combinée à des dispositifs pour incliner la caisse du véhicule vers l'intérieur dans les virages
- 9/04 . combinée à des dispositifs pour incliner les roues dans les virages (B62D 9/02 a priorité) [5]
- 11/00 Direction pour roues non orientables; Direction pour véhicules à chenilles ou à dispositifs similaires**
- 11/02 . par entraînement différencié des éléments en contact avec le sol sur les côtés opposés du véhicule
- 11/04 . . par sources d'énergie séparées
- 11/06 . . par une seule source d'énergie principale
- 11/08 . . . en utilisant freins ou embrayages comme principaux moyens effectifs de direction
- 11/10 . . . en utilisant des mécanismes de transmission avec sorties de puissance différenciées sur côtés opposés, p.ex. des mécanismes de transmission à différentiel couplé ou épicycloïdaux
- 11/12 au moyen de changements de vitesse distincts
- 11/14 les sorties de puissance différenciées étant réalisées par un apport d'énergie supplémentaire d'un côté, p.ex. énergie provenant d'une source secondaire
- 11/16 la puissance supplémentaire étant fournie sous forme mécanique
- 11/18 la puissance supplémentaire étant fournie sous forme hydraulique
- 11/20 . Direction de véhicules à chenilles ayant un pivot de bogie supportant la chenille (B62D 11/02 a priorité)
- 11/22 . Direction de véhicules à chenilles réalisée par orientation des galets supportant les chenilles ou les éléments similaires
- 11/24 . Direction de véhicules à chenilles spécialement adaptée aux véhicules ayant à la fois des roues orientables et des chenilles
- 12/00 Direction spécialement adaptée aux véhicules fonctionnant en tandem ou ayant des châssis connectés à pivotement** (pour véhicules à chenilles ou à dispositifs similaires B62D 11/00; spécialement adaptée aux remorques B62D 13/00) [4]
- 12/02 . pour véhicules fonctionnant en tandem [4]
- 13/00 Direction spécialement adaptée aux remorques** (attelage de traction et de direction combinées B60D)
- 13/02 . pour essieux à pivotement central
- 13/04 . pour roues à pivotement individuel
- 13/06 . pour marche arrière d'une remorque à traction normale
- 15/00 Directions non prévues ailleurs**
- 15/02 . Indicateurs de direction; Aides de direction [4]
-
- 17/00 Moyens sur le véhicule pour régler le carrossage, la chasse ou le pincement des roues**
- 19/00 Jambes de force, c. à d. organes absorbant les accélérations ou décélérations pour maintenir la distance entre roues et châssis**
- Châssis; Carrosserie; Caisse**
- 21/00 Châssis, c. à d. armature sur laquelle une carrosserie peut être montée** (châssis et carrosserie combinés B62D 23/00)
- 21/02 . comprenant des éléments d'armature disposés longitudinalement ou transversalement [4]
- 21/03 . . les éléments transversaux supportant la carrosserie [4]
- 21/04 . . du type avec une seule armature longitudinale
- 21/05 . . Châssis du type cintré, c. à d. constitués par au moins deux sections d'armature longitudinales assemblées par d'autres sections d'armature longitudinales de dimension transversale inférieure [4]
- 21/06 . en forme de X ou de fourche, c. à d. comportant des éléments qui, vus en plan, forment un X ou une fourche
- 21/07 . Châssis du type élargi, c. à d. se présentant sous la forme d'une large section centrale en forme de caisson prolongée à l'avant et à l'arrière par une section plus étroite [4]
- 21/08 . constitués de croisillons entrelacés (Fachwerkrahmen)
- 21/09 . Moyens pour le montage des surfaces d'appui pour la charge [4]
- 21/10 . dans lesquels l'armature principale est du genre plaque

B62D

- 21/11 . avec des moyens élastiques pour la suspension [4]

Note

Le présent groupe ne couvre pas la matière relative principalement à la suspension qui ne fait que mentionner la structure du châssis; cette matière est couverte par la sous-classe B60G. [4]

- 21/12 . assemblés à partir d'éléments facilement démontables
- 21/14 . de longueur ou largeur réglables
- 21/15 . comportant des moyens amortisseurs de chocs, p.ex. châssis conçus pour changer de forme ou de dimensions d'une façon définitive ou temporaire à la suite d'une collision avec un autre corps (pare-chocs B60R 19/02; amortisseurs de choc en général F16F) [4]
- 21/16 . comportant des compartiments de stockage de fluide [4]
- 21/17 . formant des conduits pour fluide ou des conducteurs électriques ou présentant d'autres moyens pour permettre la transmission d'une force ou d'un signal [4]
- 21/18 . caractérisés par le type de véhicule et non couverts par les groupes B62D 21/02 à B62D 21/17 [4]
- 21/20 . . du type pour remorque, c. à d. châssis construit spécialement pour être utilisé dans un véhicule non propulsé [4]
- 23/00 Châssis et carrosserie combinés, c. à d. construction monocoque** (sous-ensembles de carrosserie B62D 25/00)
- 24/00 Assemblages entre la caisse et le châssis du véhicule** (B62D 23/00, B62D 33/077 ont priorité) [5]
- 24/02 . la caisse du véhicule étant montée sur des supports amortisseurs de vibrations, p.ex. des coussinets en caoutchouc, sans qu'un mouvement par rapport au châssis soit prévu [5]
- 24/04 . la caisse du véhicule étant montée sur une suspension élastique de façon à permettre un mouvement par rapport au châssis [5]
- 25/00 Sous-ensembles de carrosserie; Eléments ou détails de ceux-ci non prévus ailleurs**
- 25/02 . Panneaux latéraux
- 25/04 . Montants de portes
- 25/06 . Toits fixes (toits amovibles ou toits avec panneaux mobiles B60J 7/00; garnitures de toits B60R 13/02; éléments d'isolation B60R 13/08)
- 25/07 . . comportant des moyens d'évacuation ou de guidage de l'eau faisant partie intégrante du toit [4]
- 25/08 . Parties avant ou arrière
- 25/10 . . Capots ou couvercles
- 25/12 . . . Eléments ou détails de ceux-ci (serrures E05B; charnières E05D; moyens d'équilibrage E05F; ressorts F16F)
- 25/13 Déflecteurs d'eau [5]
- 25/14 . . Tableaux de bord en tant que sous-ensembles de carrosserie (autres aspects des tableaux de bord B60K)
- 25/16 . . Garde-boue ou ailes; Panneaux couvrant les roues (équipés de moyens pour débarrasser les roues ou pneus de matières étrangères B60S)
- 25/18 . . . Leurs éléments ou détails, p.ex. bavettes de garde-boue
- 25/20 . Planchers ou sous-ensembles du fond

- 25/22 . Marchepieds, marches ou éléments analogues, en tant que sous-ensembles de carrosserie (autres aménagements des marches, échelles ou marchepieds sur les véhicules B60R)
- 25/24 . Sous-ensembles de carrosserie avec ouvertures d'accès présentant des fermetures mobiles ou amovibles (couvercles d'entrée de réservoirs à carburant pour véhicules B60K 15/05) [5]

27/00 Assemblages entre sous-ensembles de la carrosserie

- 27/02 . rigides
- 27/04 . élastiques
- 27/06 . rapidement démontables

29/00 Carrosseries caractérisées par le matériau utilisé

- 29/02 . principalement en bois
- 29/04 . principalement en matières synthétiques (travail des matières plastiques ou des substances à l'état plastique B29)

31/00 Carrosseries pour véhicules pour voyageurs

(véhicules pour passagers spécialement adaptés pour être utilisés en association avec des avions ou des aérogares B64F 1/31)

- 31/02 . pour transports en commun, p.ex. autobus
- 31/04 . à plusieurs étages

33/00 Carrosseries pour véhicules à marchandises

(dans lesquels un élément portant la charge est mobile B60P; garnitures B60R 13/00)

- 33/02 . Plates-formes; Compartiments de chargement ouverts
- 33/023 . . Structure des panneaux latéraux ou des portes arrière [5]
- 33/027 . . . mobiles [5]
- 33/03 par basculement vers le bas [5]
- 33/033 amovibles [5]
- 33/037 Moyens de verrouillage correspondants [5]
- 33/04 . Compartiments de chargement fermés
- 33/06 . Cabines de conducteur
- 33/063 . . pouvant être déplacées d'une position dans au moins une autre position, p.ex. basculables, pivotables autour d'un axe vertical, pouvant être déplacées d'un côté à l'autre du véhicule [5]
- 33/067 . . . basculables [5]
- 33/07 caractérisées par le dispositif pour verrouiller la cabine dans la position basculée ou dans la position de conduite [5]
- 33/073 . . . caractérisées par des adaptations particulières des dispositifs de commande du véhicule [5]
- 33/077 . caractérisées par l'assemblage entre la carrosserie et le châssis de véhicule [5]
- 33/08 . . comportant des moyens de réglage (B62D 33/10 a priorité) [5]
- 33/10 . . comportant des moyens de suspension de la carrosserie sur le châssis [5]

35/00 Caisses de véhicule caractérisées par leur aérodynamisme

- 35/02 . Carénage des surfaces de dessous

37/00 Stabilisation des caisses de véhicules sans agir sur les dispositifs de suspension

- 37/02 . par moyens aérodynamiques
- 37/04 . au moyen de masses mobiles
- 37/06 . . en utilisant des gyroscopes

39/00 Caisses de véhicules non prévues ailleurs

- 41/00 Accessoires pour identifier les véhicules en cas de collision ou pour indiquer ou marquer les surfaces d'impact**
- 43/00 Logement, fixation ou montage de la roue de secours**
- 43/02 . à l'extérieur de la caisse
 - 43/04 . . sous la caisse
 - 43/06 . à l'intérieur de la caisse
 - 43/08 . . et disposée sensiblement à la verticale
 - 43/10 . . et disposée sensiblement à l'horizontale
- Véhicules à moteurs ou remorques selon le type; Leurs pièces ou accessoires non prévus ailleurs**
- 47/00 Véhicules à moteurs ou remorques, principalement pour le transport de voyageurs (carrosseries B62D 31/00) [3]**
- 47/02 . pour transports en commun, p.ex. autobus
- 49/00 Tracteurs (du type accompagné à pied B62D 51/04; caractéristiques chenillées B62D 55/00)**
- 49/02 . modifiés pour recevoir des dispositifs de levage
 - 49/04 . modifiés pour recevoir des dispositifs de poussée
 - 49/06 . adaptés à des usages multiples
 - 49/08 . ayant des moyens pour empêcher le retournement ou le basculement (dispositifs de sécurité pour la commande des ensembles de propulsion spécialement adaptés aux véhicules ou aménagés dans ceux-ci B60K 28/00) [4]
- 51/00 Véhicules à moteurs caractérisés par le fait que le conducteur n'est pas assis**
- 51/02 . le conducteur étant debout dans le véhicule
 - 51/04 . le conducteur marchant
 - 51/06 . . Tracteurs du type à essieu unique, accompagnés à pied
- 53/00 Combinaisons tracteur-remorque; Trains routiers (dispositifs de couplage autres que les couplages avec cinquième roue B60D)**
- 53/02 . comprenant un tracteur à essieu unique et une remorque à essieu unique
 - 53/04 . comprenant un véhicule portant la partie essentielle de la charge de l'autre véhicule par support de la partie avant ou arrière de cet autre véhicule
 - 53/06 . . Semi-remorques
 - 53/08 . . Couplages de traction de cinquième roue
 - 53/10 . . . avec moyens d'empêcher un décrochage accidentel
 - 53/12 . . . à accrochage automatique
- 55/00 Véhicules à chenilles (sous l'aspect de la direction B62D 11/00)**
- 55/02 . avec chenilles et roues additionnelles
 - 55/04 . avec alternance possible des chenilles et des roues, p.ex. transformables de véhicules à chenilles en véhicules à roues et vice versa
 - 55/06 . avec chenilles et sans roues additionnelles
 - 55/065 . . Véhicules à chenilles multiples, c. à d. à plus de deux chenilles [4]
 - 55/07 . . Véhicules à une chenille [4]
 - 55/075 . . Véhicules à chenilles pour monter ou descendre des escaliers (éléments en prise avec le sol par adhérence magnétique ou pneumatique B62D 55/265; fauteuils ou moyens de transport personnels spécialement adaptés aux personnes handicapées A61G 5/00) [4]
 - 55/08 . Systèmes des chenilles; Eléments de ces systèmes
 - 55/084 . . Systèmes de chenilles ou chariots de roulement montés sur des véhicules, de façon amovible, réglable ou extensible, p.ex. systèmes de chenilles portatifs (B62D 55/07 a priorité) [4]
 - 55/088 . . comportant des moyens pour supprimer ou enlever des matières étrangères, p.ex. moyens d'étanchéité, maillons ou barbotins auto-nettoyants, plaques défectrices ou racleurs [4]
 - 55/092 . . comportant des moyens de lubrification (lubrification en général F16N) [4]
 - 55/096 . . comportant des moyens de réduction du bruit [4]
 - 55/10 . . Bogies; Montures (moyens de tension de la chenille B62D 55/30)
 - 55/104 . . Dispositifs de suspension pour roues, galets, bogies ou châssis (suspension des véhicules en général B60G) [4]
 - 55/108 . . . comportant des ressorts mécaniques, p.ex. des barres de torsion [4]
 - 55/112 . . . comportant des ressorts à fluide, p.ex. hydrauliques, pneumatiques [4]
 - 55/116 . . . Commande de garde au sol ou de position du châssis par action sur la suspension, p.ex. pour compenser un dévers [4]
 - 55/12 . . Disposition, emplacement ou adaptation des barbotins moteurs
 - 55/125 . . . Entraînements d'extrémités [4]
 - 55/13 de type modulaire facilement interchangeables [4]
 - 55/135 . . . à couronne d'entraînement démontable [4]
 - 55/14 . . Disposition, emplacement ou adaptation des galets
 - 55/15 . . . Dispositifs de montage, p.ex. paliers, axes, roulements, joints [4]
 - 55/18 . . Chenilles (maillons de chenille auto-nettoyants B62D 55/088) [4]
 - 55/20 . . . du type articulé, p.ex. à chaînes
 - 55/205 Raccords entre maillons de chenille [4]
 - 55/21 Maillons reliés par des axes transversaux d'articulation [4]
 - 55/215 Raccords élastiques entre maillons [4]
 - 55/22 Dispositions pour empêcher ou modifier la contre-flexion de la chenille
 - 55/24 . . . du type à flexibilité totale, p.ex. à courroies de caoutchouc
 - 55/247 Chenilles souples remplies de gaz ou gonflables (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00) [4]
 - 55/253 comportant des éléments reliés par un ou plusieurs câbles ou éléments analogues [4]
 - 55/26 . . . Eléments ou maillons en contact avec le sol
 - 55/265 à adhérence magnétique ou pneumatique [4]
 - 55/27 comportant différents types de crampons pour la progression en terrains variables [4]
 - 55/275 avec patins de route, c. à d. moyens pour empêcher le crampon d'entailler la surface de la route [4]
 - 55/28 démontables
 - 55/30 . . Moyens de tension de la chenille
 - 55/32 . Assemblage, démontage, réparation ou entretien des systèmes de chenilles [4]
 - 57/00 Véhicules caractérisés par des moyens de propulsion ou de prise avec le sol autres que les roues ou les chenilles, seuls ou en complément aux roues ou aux chenilles (traîneaux B62B; traîneaux à moteurs B62M) [5]**
 - 57/02 . avec moyens de propulsion en prise avec le sol, p.ex. par jambes mécaniques

B62D

- 57/024 . . . spécialement adaptés pour se déplacer sur des surfaces inclinées ou verticales (véhicules à chenilles pour monter ou descendre des escaliers B62D 55/075; voitures à bras permettant de monter ou de descendre une volée d'escalier B62B 5/02) [5]
 - 57/028 . . . ayant des roues et des jambes mécaniques (B62D 57/024 a priorité; dispositifs sur les véhicules, venant en contact avec le sol, pour supporter, soulever ou manœuvrer le véhicule, entièrement ou en partie B60S 9/00) [5]
 - 57/032 . . . avec une base de support et des jambes soulevées alternativement ou dans un ordre déterminé; avec des pieds ou des patins soulevés alternativement ou dans un ordre déterminé (B62D 57/024 a priorité) [5]
 - 57/036 . . . du type à vis, p.ex. vis d'Archimède (B62D 57/024 a priorité) [5]
 - 57/04 . . . ayant des moyens de propulsion autres que par prise avec le sol, p.ex. par hélices (aménagements des ensembles réacteurs de propulsion B60K)
 - 59/00 Remorques avec roues motrices ou éléments similaires**
 - 59/02 . . . entraînées par un ensemble de propulsion extérieur à la remorque
 - 59/04 . . . entraînées par un ensemble de propulsion placé sur la remorque
 - 61/00 Véhicules à moteur ou remorques, caractérisés par la disposition ou le nombre de roues et non prévus ailleurs, p.ex. quatre roues disposées en losange**
 - 61/02 . . . avec deux roues en tandem disposées sur l'axe longitudinal du véhicule
 - 61/04 . . . avec deux autres roues qui sont coaxiales
 - 61/06 . . . avec uniquement trois roues
 - 61/08 . . . avec une seule roue avant
 - 61/10 . . . avec plus de quatre roues
 - 61/12 . . . avec un nombre variable de roues en contact avec le sol, p.ex. avec certaines roues disposées plus haut que les autres ou avec des roues rétractables (pour les besoins de la manœuvre uniquement B60S)
 - 63/00 Véhicules à moteurs ou remorques non prévus ailleurs**
 - 63/02 . . . Véhicules à moteurs
 - 63/04 . . . Parties constitutives ou accessoires
 - 63/06 . . . Remorques (comportant une installation d'habitation pour des personnes, p.ex. caravanes, véhicules de camping ou similaires, B60P 3/32)
 - 63/08 . . . Parties constitutives ou accessoires

 - 65/00 Tracé, fabrication, p.ex. assemblage, mesures pour faciliter le désassemblage, ou modification de la structure des véhicules à moteurs ou des remorques, non prévus ailleurs**
 - 65/02 . . . Assemblage de sous-ensembles ou de composants avec la caisse ou entre eux, ou positionnement de sous-ensembles ou de composants par rapport à la caisse ou à d'autres sous-ensembles ou d'autres composants [7]
 - 65/04 . . . Assemblage d'ensembles modulaires préassemblés constitués de sous-ensembles remplissant des fonctions différentes, p.ex. moteur et capot (B62D 65/06 à B62D 65/16 ont priorité) [7]
 - 65/06 . . . les sous-ensembles ou composants étant des portes, des fenêtres, des toits ouvrants, des couvercles, des capots ou leurs garnitures ou leurs bandes d'étanchéité [7]
 - 65/08 . . . Garnitures ou bandes d'étanchéité [7]
 - 65/10 . . . les sous-ensembles ou composants étant des moteurs, des embrayages ou des transmissions [7]
 - 65/12 . . . les sous-ensembles ou composants étant des suspensions, des freins, ou des blocs incluant une roue [7]
 - 65/14 . . . les sous-ensembles ou composants étant des accessoires des compartiments pour passagers, p.ex. des sièges, des garnitures, un décor, des tableaux de bord [7]
 - 65/16 . . . les sous-ensembles ou composants étant des accessoires extérieurs, p.ex. des pare-chocs, des phares, des essuie-glaces [7]
 - 65/18 . . . Systèmes de transport, de convoyage ou de traction spécialement adaptés aux lignes d'assemblage des véhicules à moteurs ou des remorques [7]
 - 67/00 Désassemblage systématique des véhicules pour la récupération d'éléments réutilisables, p.ex. pour le recyclage (pour l'élimination des véhicules par destruction ou transformation B09B 3/00, B09B 5/00) [7]**
- Schéma d'indexation associé au groupe B62D 6/00** (à l'exclusion des groupes B62D 6/02 à B62D 6/10, relatif aux conditions de conduite, qui sont détectées et pour lesquelles une réaction est appliquée.) [5]
- 101/00** Vitesse du véhicule [5]
 - 103/00** Accélération ou décélération dans la direction de déplacement [5]
 - 105/00** Perte de traction, p.ex. patinage ou glissement [5]
 - 107/00** Température [5]
 - 109/00** Présence, absence ou inactivité du conducteur ou de l'opérateur, p.ex. par la détection de l'actionnement de l'embrayage, du frein ou du papillon du carburateur [5]
 - 111/00** Forces perturbant la trajectoire désirée du véhicule, p.ex. forces transversales par rapport à la direction de déplacement [5]
 - 113/00** Position d'éléments du mécanisme de direction, p.ex. des roues directrices ou du volant [5]
 - 115/00** Angle d'articulation entre véhicules articulés: Angle entre barre de traction et véhicule tracteur [5]
 - 117/00** Vitesse angulaire du volant [5]
 - 119/00** Couple au volant [5]
 - 121/00** Force appliquée à la timonerie de direction [5]
 - 123/00** Mise sous pression du fluide pour l'équipement du véhicule, p.ex. pour directions assistées; Présence, absence ou valeurs seuil de cette pression; Lubrification ou autres fonctions utilisant des fluides [5]
 - 125/00** Sélection de rapports de transmission déterminés [5]
 - 127/00** Vitesse du moteur [5]
 - 131/00** Charge, y compris le niveau de véhicule selon la charge; Etat des amortisseurs de vibrations du véhicule [5]

133/00 Assiette ou inclinaison, y compris la pente de la route [5]

137/00 Conditions non spécifiées dans les groupes B62D 101/00 à B62D 135/00 [5]

135/00 Humidité de l'air [5]

B62H **BÉQUILLES DE CYCLES; SUPPORTS OU FIXATIONS POUR LE PARQUAGE OU L'EMMAGASINAGE DES CYCLES; DISPOSITIFS INTERDISANT OU SIGNALANT L'USAGE NON AUTORISÉ OU LE VOL DES CYCLES; SYSTÈMES DE VERROUILLAGE FAISANT CORPS AVEC LES CYCLES (ANTIVOLS); DISPOSITIFS POUR APPRENDRE À CONDUIRE LES CYCLES**

Note

Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- “cycles” comprend les scooters.

| | |
|---|--|
| <p>1/00 Supports ou béquilles formant corps ou attachés aux cycles</p> <p>1/02 . Béquilles articulées, p.ex. en forme de bras à charnières (B62H 1/10 a priorité)</p> <p>1/04 . . essentiellement en forme d'U pour embrasser la roue arrière</p> <p>1/06 . Béquilles extensibles, p.ex. avec parties télescopiques (B62H 1/10 a priorité)</p> <p>1/08 . Supports pour pédales</p> <p>1/10 . comportant des moyens pour une conduite stabilisée (dispositifs d'entraînement ou appareils pour le sport cycliste A63B 69/16)</p> <p>1/12 . . utilisant des roues additionnelles</p> <p>1/14 . . utilisant des patins pour aller sur la glace ou la neige (patins adaptables aux véhicules à roues pour faciliter le déplacement sur glace ou neige B62B 19/00)</p> <p>3/00 Supports séparés ou étriers pour parquer ou entreposer les cycles (supports de cycles utilisés pour l'entretien B25H; sous l'aspect bâtiment E04H)</p> <p>3/02 . comportant des moyens pour saisir le cycle par le guidon ou par la partie supérieure du cadre</p> <p>3/04 . comportant des supports en forme de fourche ou de potences pour tenir une roue (B62H 3/08 a priorité)</p> <p>3/06 . . rabattables</p> <p>3/08 . comportant des fentes ou des rails à gorge pour tenir la partie inférieure d'une roue</p> | <p>3/10 . comportant des supports en forme de fourche ou des potences embrassant la partie inférieure du cadre</p> <p>3/12 . Dispositifs de suspension</p> <p>5/00 Accessoires empêchant ou signalant l'emploi non autorisé ou le vol des cycles; Dispositifs de verrouillage (antivols) faisant corps avec les cycles (accessoires pour empêcher ou signaler l'usage ou le vol des véhicules en général B60R; caractéristiques générales des verrous E05B)</p> <p>5/02 . pour bloquer le mécanisme de direction</p> <p>5/04 . . en agissant sur le guidon ou la pièce équivalente</p> <p>5/06 . . en agissant sur la fourche de roue avant ou sur le pivot du tube de direction</p> <p>5/08 . empêchant la conduite (en agissant sur l'entraînement de propulsion par moteur B62M)</p> <p>5/10 . . en agissant sur une manivelle de pédalier</p> <p>5/12 . . en agissant sur la roue du pédalier ou sur la chaîne</p> <p>5/14 . empêchant la rotation de la roue</p> <p>5/16 . . en agissant sur certaines parties d'une roue porteuse</p> <p>5/18 . . en agissant sur un dispositif de freinage (verrouillage des mécanismes de mise en action des freins pour cycles B62L 3/06)</p> <p>5/20 . signalant l'emploi non autorisé, p.ex. actionnant un dispositif de signalisation</p> <p>7/00 Dispositifs pour apprendre à conduire les cycles, non prévus ailleurs, p.ex. équilibrage assisté</p> |
|---|--|

B62J **SELLES OU SIÈGES POUR CYCLES; ACCESSOIRES PARTICULIERS AUX CYCLES NON PRÉVUS AILLEURS, P.EX. PORTE-BAGAGES, GARDE-BOUE** (plaques d'immatriculation B60R 13/10; compteurs de nombre de tours de roue G01C 22/00)

Note

Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- “cycles” comprend les scooters.

Schéma général

SELLES OU SIÈGES; REPOSE-PIEDS ET APPUIS-GENOUX..... 1/00; 25/00
 ÉCLAIRAGE OU SIGNALISATION;
 RÉTROVISEURS 3/00, 6/00;
 29/00

PORTE-BAGAGES, ACCESSOIRES..... 7/00, 9/00,
 11/00

DISPOSITIFS OU ACCESSOIRES DE PROTECTION

Carters de chaînes; garde-boue;
housses de parbage 13/00; 15/00;
19/00

Pour conducteur seulement: pare-
brise ou autres carénages;
accessoires pour vêtements;
réchauffage 17/00; 21/00;
33/00

Autres dispositifs de protection 23/00
ACCESSOIRES DE SÉCURITÉ 27/00
GRAISSAGE, RÉSERVOIRS À
CARBURANT, CANALISATIONS 31/00, 35/00,
37/00
AUTRES ACCESSOIRES 99/00

1/00 Selles ou autres sièges pour cycles; Leur disposition; Parties constitutives (aménagements ou adaptations des sièges de véhicule en général B60N)

- 1/02 . Selles montées élastiquement sur le cadre; Leur appareillage, p.ex. ressorts (ressorts en général F16F)
- 1/04 . . Selles pouvant osciller autour d'un axe horizontal
- 1/06 . . Selles pouvant se déplacer par translation de haut en bas
- 1/08 . Armatures des selles; Assemblages entre l'armature de selle et la tige de siège; Tiges de sièges (liaison avec le cadre B62K 19/36)
- 1/10 . Réglage interne des selles
- 1/12 . Sièges en forme de cuvette; Sièges du type banc, p.ex. doubles ou jumelés
- 1/14 . Sièges arrière séparés
- 1/16 . . pour enfants
- 1/18 . Housses pour selles ou autres sièges; Coussins (coussins en général B68G)
- 1/20 . . Housses amovibles; Coussinets amovibles
- 1/22 . . Garnitures avec coussins incorporés
- 1/24 . . Coussins comportant des ressorts de torsion ou de flexion
- 1/26 . . Coussins comportant un matériau élastique différent, p.ex. du caoutchouc mousse avec compartiments gonflables
- 1/28 . Autres accessoires additionnels, p.ex. des dossiers pour enfants

Dispositifs de signalisation ou d'éclairage adaptés spécialement aux cycles

3/00 Dispositifs signalisateurs ou avertisseurs acoustiques (ces dispositifs en général G08); **Aménagements de ces dispositifs sur les cycles**

6/00 Aménagements des dispositifs de signalisation optique ou d'éclairage sur les cycles, leur montage, leur support ou les circuits à cet effet (dispositifs de signalisation optique ou d'éclairage en soi F21, G08, H05) [4]

- 6/02 . les dispositifs étant des phares [4]
- 6/04 . les dispositifs étant des lanternes arrière [4]
- 6/06 . Aménagements des dynamos d'éclairage ou leur entraînement (structure des dynamos H02K) [4]
- 6/08 . . Entraînement par le pneu [4]
- 6/10 . . Entraînement par mécanisme (B62J 6/12 a priorité) [4]
- 6/12 . . Dynamos disposées dans le moyeu de roue [4]
- 6/14 . . Dynamos entraînées par courroie [4]
- 6/16 . Aménagements des interrupteurs [4]
- 6/18 . Aménagements des câbles électriques [4]
- 6/20 . Aménagements des catadioptrés ou réflecteurs (pédales avec réflecteurs B62M 3/12) [4]

Supports pour objets

7/00 Porte-bagages

- 7/02 . caractérisés par leur disposition sur les cycles
- 7/04 . . au-dessus ou derrière la roue arrière
- 7/06 . . au-dessus de la roue avant, p.ex. sur le guidon
- 7/08 . Accessoires de fixation des bagages sur les supports

9/00 Paniers, sacoques ou autres contenants spécialement adaptés pour être fixés à des cycles

- 9/02 . pour outils ou pièces de rechange

11/00 Dispositifs porteurs pour fixer des articles d'une forme particulière sur des cycles, p.ex. des cartes, parapluies, bouteilles

- 11/02 . pour pompes

Dispositifs de protection; Carénages en parties profilées non prévus ailleurs

13/00 Carters de chaîne, de l'entraînement par chaîne ou organe équivalent, p.ex. de l'entraînement par courroie (carters de chaîne formant corps avec les cadres B62K 19/44)

- 13/02 . protégeant uniquement la partie supérieure de la chaîne ou de l'organe similaire
- 13/04 . protégeant la totalité de l'entraînement par chaîne ou par organe similaire
- 13/06 . . permettant accès rapide à la chaîne ou à l'organe similaire

15/00 Garde-boue pour roues

- 15/02 . Dispositifs de fixation; Supports
- 15/04 . Bavettes garde-boue

17/00 Dispositifs de protection pour les cyclistes contre les intempéries; Carénages ou parties profilées non prévus ailleurs (vêtements de protection A41D 13/00; casques protecteurs A42B 3/00; carénages formant corps avec les cadres B62K 19/48; carénages pour side-cars B62K 27/04; capots pour side-cars B62K 27/16)

- 17/02 . protégeant le cycliste uniquement par devant
- 17/04 . . Pare-brise
- 17/06 . . Protège-jambes ou jambières
- 17/08 . Capots protégeant le conducteur

19/00 Housses pour cycles non en service (transformables en vêtements de protection pour le conducteur A41D 15/00; transformables en articles de camping A45F 4/00; pour véhicules en général B60J 11/00)

21/00 Protecteurs de vêtements, p.ex. pinces fixées aux cycles (pinces amovibles pour pantalons ou jupes A41F 17/02)

23/00 Autres protecteurs spécialement adaptés aux cycles

25/00 **Repose-pied; Appuis à montage rigide pour les genoux, p.ex. sur le réservoir à carburant**

27/00 **Accessoires de sécurité, p.ex. pare-chocs** (ceintures de sécurité en général A62B 35/00)

29/00 **Adaptations ou aménagements des rétroviseurs pour utilisation sur les cycles** (sur les véhicules en général B60R)

31/00 **Installations des dispositifs de graissage**

33/00 **Installations particulières aux cycles pour réchauffer le conducteur** (pour les véhicules en général B60H)

35/00 **Réservoirs à carburant spécialement adaptés aux motocyclettes ou vélomoteurs; Leurs aménagements** (réservoirs à carburant faisant corps avec le cadre B62K 11/00; réservoirs en général B65D)

37/00 **Aménagements des canalisations d'alimentation en carburant, des robinets ou similaires, sur motocyclettes ou vélomoteurs**

99/00 **Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2009.01]**

B62K CYCLES; CADRES POUR CYCLES; DISPOSITIFS DE DIRECTION; COMMANDES ACTIONNÉES PAR LE CONDUCTEUR SPÉCIALEMENT ADAPTÉES AUX CYCLES; SUSPENSION DES MOYEUX DE CYCLES; SIDE-CARS, REMORQUES-AVANT OU VÉHICULES ADDITIONNELS SIMILAIRES POUR CYCLES

Schéma général

TYPES DE CYCLES

Caractérisés par leur structure

nombre de roues: monocycle;
bicycle; à plus de deux roues

principales 1/00; 3/00;
5/00

à moteur 11/00

side-car, remorque-avant ou

similaire 27/00

transformable; pliable 13/00; 15/00

Caractérisés par leur utilisation pour

le transport; pour enfants 7/00; 9/00

Autres types de cycles 17/00

ÉLÉMENTS DES CYCLES

Cadres; suspension des moyeux de

roues 19/00; 25/00

Direction; commandes initiales 21/00; 23/00

Note

Les groupes B62K 7/00 à B62K 15/00 ont priorité sur les groupes B62K 1/00 à B62K 5/00, p.ex. une bicyclette d'enfant est classée en B62K 9/00 et non en B62K 3/00.

1/00 **Monocycles**

3/00 **Bicyclettes**

3/02 . Cadres (cadres de tandem B62K 3/14)

3/04 . . ayant une barre supérieure sensiblement horizontale

3/06 . . du type "ouvert"

3/08 . . . ayant des membrures en croix

3/10 . . du type à poutre unique, c. à d. reliant le pivot de direction à l'axe arrière

3/12 . Tandems

3/14 . . Cadres

3/16 . spécialement adaptées pour conducteurs handicapés

5/00 **Cycles avec plus de deux roues principales**

(spécialement adaptés pour des personnes handicapées A61G 5/00; supports de cycles ou béquilles équipés de roues additionnelles pour conduite stabilisée B62H 1/12)

5/02 . Tricycles

5/04 . . avec deux roues coaxiales

5/06 . . . Cadres

5/08 . Dispositifs de direction agissant sur plus d'une roue

7/00 **Cycles pour le transport de charges ou de passagers**

7/02 . Cadres

7/04 . . ayant une plate-forme de transport (accessoires pour porter les objets B62J 7/00 à B62J 11/00)

9/00 **Cycles pour enfants** (véhicules-jouets A63H 17/00)

9/02 . Tricycles

11/00 **Motocyclettes; Vélomoteurs; Scooters** (accessoires profilés ou parties carénées ne formant pas corps avec le cadre B62J; transmission de l'entraînement des roues par le moteur B62M)

11/02 . Cadres (motocyclettes ou vélomoteurs caractérisés par la position du moteur B62M)

11/04 . . caractérisés par le moteur entre roues avant et arrière

11/06 . . . le cadre étant du type à poutre unique

11/08 la poutre étant faite d'une feuille de métal, p.ex. formant parois du réservoir

11/10 . . caractérisés par le moteur sur ou à côté de la roue arrière motrice

11/12 . Fourches de la roue motrice caractérisées par son assemblage avec le moteur

11/14 . Structure du guidon ou aménagements sur celui-ci des commandes spécialement adaptées à ce guidon (poignées de commande en soi B62K 23/02)

13/00 **Cycles convertibles ou transformables en un autre type de cycle ou de véhicule terrestre** (véhicules convertibles en général B60F 5/00; supports de cycles ou béquilles équipés de roues additionnelles pour la stabilisation B62H 1/12)

13/02 . en tandem

13/04 . en tricycle

B62K

- 13/06 . en quadricycle, p.ex. en accouplant deux bicyclettes côte à côte
- 13/08 . Cadres
- 15/00 Cycles pliants ou repliables**
- 17/00 Cycles non prévus ailleurs**
- 19/00 Cadres de cycles** (cadres spécialement adaptés à un type particulier de cycle spécifié dans l'un des groupes de B62K 1/00 à B62K 17/00, voir le groupe approprié)
 - 19/02 . caractérisés par le matériau ou la section transversale des éléments du cadre
 - 19/04 . . le matériau étant entièrement ou principalement métallique, p.ex. à haute élasticité
 - 19/06 . . . tubulaire
 - 19/08 . . . fait d'une feuille
 - 19/10 . . . Combinaisons tube et feuille
 - 19/12 . . . comportant des éléments coulés
 - 19/14 . . le matériau étant entièrement ou principalement du bois
 - 19/16 . . le matériau étant entièrement ou principalement en plastique
 - 19/18 . Assemblages entre éléments du cadre
 - 19/20 . . par soudure ou brasage
 - 19/22 . . Assemblages collés
 - 19/24 . . Assemblages vissés
 - 19/26 . . Assemblages rivés
 - 19/28 . . Moyens pour renforcer les assemblages
 - 19/30 . Parties du cadre profilées pour recevoir d'autres parties ou accessoires du cycle (suspensions des moyeux de roues B62K 25/00)
 - 19/32 . . Pivots de direction (leurs paliers B62K 21/06)
 - 19/34 . . Boîtiers de pédaliers
 - 19/36 . . pour la fixation des supports de selle, p.ex. de manière réglable durant la marche
 - 19/38 . . pour la fixation des organes de frein
 - 19/40 . . pour la fixation des accessoires, p.ex. porte-bagages, lampes
 - 19/42 . . . pour pompes de gonflage (systèmes de fixation ne formant pas corps avec le cadre B62J 11/02)
 - 19/44 . Carters de chaîne formant corps avec le cadre (carters de chaîne en soi B62J 13/00)
 - 19/46 . Porte-bagages formant corps avec le cadre (porte-bagages en soi B62J 7/00)
 - 19/48 . Carénages formant corps avec le cadre
- 21/00 Eléments de la direction** (éléments de la direction spécialement adaptés à un type particulier de cycle spécifié dans l'un des groupes de B62K 1/00 à B62K 17/00, voir le groupe approprié)
 - 21/02 . Fourches de roues avant ou pièces équivalentes, p.ex. à branche unique
 - 21/04 . Têtes de fourche
 - 21/06 . Paliers spécialement adaptés pour pivots de direction (paliers en général F16C)
 - 21/08 . Amortisseurs de direction (amortisseurs en général F16F)
 - 21/10 . Mécanismes pour ramener le dispositif de direction à la position de conduite en ligne droite
 - 21/12 . Guidons; Tiges du guidon
 - 21/14 . . comportant, incorporées, des parties élastiques
 - 21/16 . . . comportant, incorporées, des parties réglables
 - 21/18 . Assemblages entre fourche et guidon ou tige du guidon
 - 21/20 . . élastiques
 - 21/22 . . réglables
 - 21/24 . . rapidement démontables
 - 21/26 . Poignées de guidon (poignées tournantes B62K 23/04)
- 23/00 Partie initiale des commandes actionnée par le conducteur et spécialement adaptée aux cycles, p.ex. leviers, poignées** (spécialement adaptée aux mécanismes de freinage des cycles B62L 3/00)
 - 23/02 . actionnée à la main (aménagements des commandes sur le guidon des cycles à moteur B62K 11/14)
 - 23/04 . . Poignées tournantes
 - 23/06 . . Leviers
 - 23/08 . actionnée au pied
- 25/00 Suspensions des moyeux de roues** (pour véhicules en général B60G)
 - 25/02 . pour montage rigide des moyeux sur le cadre ou la fourche, p.ex. réglable
 - 25/04 . pour montage élastique des moyeux sur le cadre ou la fourche (pour side-cars, remorques avant ou engins analogues B62K 27/06)
 - 25/06 . . avec fourche télescopique, p.ex. comportant des bras basculants auxiliaires
 - 25/08 . . . pour roue avant
 - 25/10 . . . pour roue arrière
 - 25/12 . . avec bras basculant pivotant sur chaque jambe de fourche (en combinaison avec fourche télescopique B62K 25/06)
 - 25/14 . . . avec bras unique sur chaque jambe de fourche
 - 25/16 pour roue avant
 - 25/18 le bras pivotant entre ses extrémités
 - 25/20 pour roue arrière
 - 25/22 . . . avec plus d'un bras sur chaque jambe de fourche
 - 25/24 pour roue avant
 - 25/26 pour roue arrière
 - 25/28 . . avec support de chaînes à pivot
 - 25/30 . . . pivotant sur l'axe du pédalier (B62K 25/32 a priorité)
 - 25/32 . . . le support de chaîne formant carter
- 27/00 Side-cars; Remorques-avant ou véhicules additionnels similaires** (remorques B60P, B62D; caractérisés par le fait de porter le moteur B62M)
 - 27/02 . Cadres
 - 27/04 . Carrosseries; Carénages
 - 27/06 . Suspension élastique des moyeux de roues
 - 27/08 . Suspension élastique de la caisse du véhicule sur le cadre
 - 27/10 . Autres parties composantes ou accessoires
 - 27/12 . . Pièces d'assemblage pour relier le véhicule au cycle; Leurs aménagements
 - 27/14 . . . Pièces d'assemblage élastiques
 - 27/16 . . Etuis; Accessoires de protection contre les intempéries, p.ex. pare-brise

B62L FREINS SPÉCIALEMENT ADAPTÉS AUX CYCLES

- (1) La présente sous-classe couvre uniquement les adaptations des freins ou de leurs mécanismes de mise en action à leur seul emploi sur cycles.
- (2) La présente sous-classe ne couvre pas les freins ou leurs mécanismes de mise en action qui seraient d'une application plus générale, même s'ils sont décrits et revendiqués uniquement en fonction des cycles, qui sont couverts par la sous-classe B60T ou par les sous-classes appropriées de la classe F16.

| | |
|--|--|
| <p>1/00 Freins; Leurs aménagements (freins par rétropédalage B62L 5/00)</p> <p>1/02 . dans lesquels les organes de freinage attaquent les roues</p> <p>1/04 . . en agissant sur la surface du pneu</p> <p>1/06 . . en agissant sur la jante</p> <p>1/08 . . . par des organes se déplaçant perpendiculairement à la circonférence de roue</p> <p>1/10 . . . par des organes se déplaçant sensiblement parallèlement à l'axe de la roue</p> <p>1/12 les organes étant montés sur des leviers pivotant autour d'un axe commun</p> <p>1/14 les organes étant montés sur des leviers pivotant autour d'axes distincts</p> <p>1/16 les axes étant situés entre les extrémités des leviers</p> <p>3/00 Mécanismes de mise en action des freins (mécanismes pour rétropédalage B62L 5/00; mécanismes Bowden F16C 1/10); Leurs aménagements</p> <p>3/02 . à commande par levier à main (leviers à main pour commande des cycles en général B62K 23/06)</p> <p>3/04 . à commande par pédale (pédales pour commande des cycles en général B62K 23/08)</p> | <p>3/06 . Dispositifs de verrouillage des mécanismes de mise en action (verrouillage direct du dispositif de freinage des cycles B62H 5/18)</p> <p>3/08 . Mécanismes spécialement adaptés pour freiner plus d'une roue</p> <p>5/00 Freins ou leurs mécanismes de mise en action, commandés par rétropédalage (dispositifs à roue libre spécialement adaptés à des cycles F16D 41/00)</p> <p>5/02 . les freins fonctionnant par l'action conjuguée de cônes coaxiaux</p> <p>5/04 . . les freins étant du type coquille à expansion</p> <p>5/06 . . les freins étant du type à disque</p> <p>5/08 . . les freins étant du type à sabots</p> <p>5/10 . les freins fonctionnant par l'action conjuguée de cames et de billes ou de rouleaux</p> <p>5/12 . . les freins étant du type coquille à expansion</p> <p>5/14 . . les freins étant du type à disque</p> <p>5/16 . . les freins étant du type à sabots</p> <p>5/18 . les freins étant additionnellement commandés par l'un ou l'autre moyen</p> <p>5/20 . les freins ayant une puissance de freinage réglable</p> |
|--|--|

B62M PROPULSION PAR LE CONDUCTEUR DES VÉHICULES À ROUES OU DES TRAÎNEAUX; PROPULSION PAR MOTEUR DES TRAÎNEAUX OU DES CYCLES; TRANSMISSIONS SPÉCIALEMENT ADAPTÉES À CES VÉHICULES (aménagements ou montage des transmissions de véhicules en général B60K; éléments de transmission en soi F16)

Note

Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:

- “transmissions” désigne toutes les parties depuis le premier élément sur lequel le conducteur applique directement son effort propulsif, p.ex. le pédalier, jusqu'à la roue porteuse motrice

Schéma général**PROPULSION**

| | |
|--|---------------------------|
| Des véhicules à roues à la main, au pied ou avec source d'énergie complémentaire: types de propulsion; structure des manivelles ou des leviers | 1/00; 3/00, 5/00, 6/00 |
| Des motocyclettes ou vélomoteurs caractérisés par l'emplacement du moteur | 7/00 |
| Des traîneaux ou véhicules similaires | 27/00 |
| Des véhicules à roues ou traîneaux, par prise avec le sol, non prévus ailleurs | 29/00 |

TRANSMISSIONS

| | |
|--|------------------------|
| Caractérisées par des éléments mécaniques rigides | |
| chaîne ou courroie; roue dentée ou à friction; rouleau de friction | 9/00; 11/00; 13/00 |
| vilebrequin ou bielles; arbre rotatif | 15/00; 17/00 |
| Caractérisées par des éléments non mécaniques ou non rigides | 19/00, 21/00, 23/00 |
| Commandes de changement de vitesse | 25/00 |

Propulsion par le conducteur des véhicules à roues

- 1/00 **Propulsion par le conducteur des véhicules à roues** (propulsion par le conducteur avec source d'énergie complémentaire B62M 6/00; propulsion par tiges en prise avec le sol B62M 29/02) [1,2010.01]
- 1/02 . par manivelles rotatives, p.ex. par pédalier (manivelles en soi B62M 3/00; immobilisables comme repose-pieds B62M 5/00)
- 1/04 . par leviers à mouvement alternatif, p.ex. leviers actionnés par le pied (immobilisables comme repose-pied B62M 5/00)
- 1/06 . entraînant un vilebrequin rotatif relié à l'axe d'entraînement autrement que par des bielles
- 1/08 . . entraînant directement une roue à rochet sur l'axe d'entraînement
- 1/10 . comportant des dispositifs permettant l'accumulation ou la restitution mécaniques de l'énergie, p.ex. disposition de volants d'inertie [1,2010.01]
- 1/12 . actionnée à la fois à la main et au pied
- 1/14 . exclusivement à la main (manivelles à la main en soi B62M 3/00)
- 1/16 . . au moyen d'un guidon animé d'un mouvement de va-et-vient
- 1/18 . par mouvement de la selle du conducteur
- 1/20 . . avec moyens de propulsion additionnels par le conducteur
- 3/00 **Structure des manivelles actionnées à la main ou au pied**
- 3/02 . de longueur réglable
- 3/04 . . à réglage automatique
- 3/06 . avec mouvement elliptique ou autre mouvement de rotation non circulaire
- 3/08 . Pédales
- 3/10 . . Pédales entièrement métalliques
- 3/12 . . avec réflecteurs (catadioptrés)
- 3/14 . Poignées pour manivelles actionnées à la main
- 3/16 . Accessoires
- 5/00 **Leviers actionnés au pied ou pédaliers pouvant être immobilisés pour servir de repose-pieds** (immobilisation antivol B62H 5/10)
- 6/00 **Propulsion par le conducteur des véhicules à roues avec source d'énergie complémentaire, p.ex. moteur à combustion ou moteur électrique** [2010.01]

Note

Dans le présent groupe principal, à chaque niveau hiérarchique, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la première entrée appropriée. [2010.01]

- 6/10 . Cycles propulsés par le conducteur avec moteur à combustion auxiliaire [2010.01]
- 6/15 . . Dispositifs de commande ou d'actionnement s'y rapportant [2010.01]
- 6/20 . . motopropulsés au niveau de parties du vilebrequin [2010.01]
- 6/25 . . motopropulsés au niveau de parties de l'axe de moyeu [2010.01]
- 6/30 . . motopropulsés au niveau d'un seul organe souple sans fin, p.ex. une chaîne, entre le vilebrequin et l'axe de moyeu du cycle, le moteur à combustion venant en prise avec l'organe souple sans fin [2010.01]
- 6/35 . . motopropulsés par des rouleaux à friction ou des pignons en prise avec la roue porteuse [2010.01]

- 6/40 . Cycles propulsés par le conducteur avec moteur électrique auxiliaire [2010.01]
- 6/45 . . Dispositifs de commande ou d'actionnement s'y rapportant [2010.01]
- 6/50 . . . caractérisés par des détecteurs ou des capteurs, ou leur disposition [2010.01]
- 6/55 . . motopropulsés au niveau de parties du vilebrequin [2010.01]
- 6/60 . . motopropulsés au niveau de parties de l'axe de moyeu [2010.01]
- 6/65 . . . l'axe de moyeu et l'arbre de commande étant disposés coaxialement [2010.01]
- 6/70 . . motopropulsés au niveau d'un seul organe souple sans fin, p.ex. une chaîne, entre le vilebrequin et l'axe de moyeu du cycle, le moteur électrique venant en prise avec l'organe souple sans fin [2010.01]
- 6/75 . . motopropulsés par des rouleaux à friction ou des pignons en prise avec la roue porteuse [2010.01]
- 6/80 . Accessoires, p.ex. sources d'énergie; leurs dispositions [2010.01]
- 6/85 . . Photopiles [2010.01]
- 6/90 . . Batteries [2010.01]

7/00 **Motocycles caractérisés par la position du moteur électrique ou du moteur à combustion** (propulsion par le conducteur avec source d'énergie complémentaire, p.ex. moteur à combustion ou moteur électrique auxiliaires B62M 6/00; cadres caractérisés par la position du moteur à combustion B62K 11/00) [1,2010.01]

- 7/02 . avec moteur entre roues avant et arrière
- 7/04 . . sous le cadre
- 7/06 . . directement sous la selle ou le siège
- 7/08 . avec moteur au-dessus de la roue arrière
- 7/10 . avec moteur au-dessus de la roue avant
- 7/12 . avec moteur à coté ou dans la roue motrice
- 7/14 . avec moteur sur un ensemble auxiliaire à roues, p.ex. remorque, side-cars (remorques B60P, B62D; side-cars B62K 27/00)

Transmissions

9/00 **Transmissions caractérisées par l'emploi d'une chaîne sans fin, d'une courroie ou d'un organe similaire** (carters de chaîne pour cycles B62J 13/00)

Note

Dans le présent groupe principal, à chaque niveau hiérarchique, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la première entrée appropriée. [2010.01]

- 9/02 . de rapport invariable
- 9/04 . de rapport variable
- 9/06 . . utilisant une seule chaîne, courroie ou organe similaire
- 9/08 . . . comportant une roue, motrice ou entraînée, montée excentriquement ou de forme elliptique; avec une roue motrice ou entraînée expansible
- 9/10 . . . comportant des roues de dimensions différentes engagées sélectivement par la chaîne, la courroie ou l'organe similaire
- 9/12 la chaîne, la courroie ou l'organe similaire étant déplaçables latéralement
- 9/12I Dérailleurs arrière [2010.01]

| | | | | | |
|--------|---|--|-------|---|---|
| 9/122 | | à actionnement électrique ou fluïdique; leurs commandes [2010.01] | 11/10 | | avec pignons coniques (B62M 11/14 a priorité) |
| 9/123 | | à changement de vitesse automatique [2010.01] | 11/12 | | avec contact de roues à friction (B62M 11/14 a priorité) |
| 9/124 | | Mécanismes de déplacement latéral [2010.01] | 11/14 | | avec engrenages planétaires |
| 9/1242 | | caractérisés par les mécanismes de tringlerie [2010.01] | 11/16 | | incorporés au moyeu de la roue porteuse ou adjacents au moyeu |
| 9/1244 | | limitant ou positionnant le mouvement [2010.01] | 11/18 | | avec plusieurs ensembles d'engrenages planétaires |
| 9/1246 | | utilisant des cames ou des lames [2010.01] | 13/00 | Transmissions caractérisées par l'emploi de rouleaux à friction venant en contact avec la périphérie de la roue porteuse (pour cycles propulsés par le conducteur avec source d'énergie complémentaire B62M 6/35, B62M 6/75) [1,2010.01] | |
| 9/1248 | | caractérisés par l'emploi de moyens de sollicitation, p.ex. ressorts; leurs aménagements [2010.01] | 13/02 | | avec rapport variable, p.ex. avec rouleau de diamètre variable |
| 9/125 | | Montage du dérailleur sur le cadre [2010.01] | 13/04 | | avec dispositifs pour mettre le rouleau au contact de la roue porteuse |
| 9/126 | | Guides de chaîne; leur montage [2010.01] | 15/00 | Transmissions caractérisées par l'emploi de vilebrequins et de bielles | |
| 9/127 | | Montage ou guidage de câbles [2010.01] | 17/00 | Transmissions caractérisées par l'emploi d'un arbre rotatif, p.ex. arbre à cardans | |
| 9/128 | | Accessoires, p.ex. protecteurs [2010.01] | 19/00 | Transmissions caractérisées par l'emploi de dispositifs non mécaniques, p.ex. à fluïde | |
| 9/131 | | Dérailleurs avant [2010.01] | 21/00 | Transmissions caractérisées par l'emploi d'éléments élastiques incorporés | |
| 9/132 | | à actionnement électrique ou fluïdique; leurs commandes [2010.01] | 23/00 | Transmissions caractérisées par l'emploi d'autres éléments; Autres transmissions | |
| 9/133 | | à changement de vitesse automatique [2010.01] | 23/02 | | caractérisées par l'emploi d'au moins deux sources distinctes d'énergie, p.ex. transmissions pour motocycles hybrides (transmissions pour véhicules à roues utilisant la propulsion par le conducteur avec source d'énergie complémentaire B62M 6/00) [1,2010.01] |
| 9/134 | | Mécanismes de déplacement latéral [2010.01] | 25/00 | Commandes pour mécanismes de changement de vitesses spécialement adaptées aux cycles (commandes pour cycles actionnées par le conducteur, en général B62K 23/00; mécanismes de changement de vitesses F16H) | |
| 9/1342 | | caractérisés par les mécanismes de tringlerie [2010.01] | 25/02 | | avec systèmes de transmission mécanique, p.ex. par câbles, leviers |
| 9/1344 | | limitant ou positionnant le mouvement [2010.01] | 25/04 | | actionnés à la main |
| 9/1346 | | utilisant des cames ou des lames [2010.01] | 25/06 | | actionnés au pied |
| 9/1348 | | caractérisés par l'emploi de moyens de sollicitation, p.ex. ressorts; leurs aménagements [2010.01] | 25/08 | | avec systèmes de transmission électrique ou par fluïde |
| 9/135 | | Montage du dérailleur sur le cadre [2010.01] | 27/00 | Dispositifs de propulsion pour traîneaux ou véhicules similaires (poussés ou tirés par personnes ou animaux B62B, B62C; propulsion par le vent B62B 15/00) | |
| 9/136 | | Guides de chaîne; leur montage [2010.01] | 27/02 | | entraînés par moteur |
| 9/137 | | Montage ou guidage de câbles [2010.01] | 29/00 | Dispositifs de propulsion par prise avec le sol, pour cycles, traîneaux ou véhicules à roues propulsés par le conducteur, non prévus ailleurs | |
| 9/138 | | Accessoires, p.ex. protecteurs [2010.01] | 29/02 | | employant des tiges venant en prise avec le sol |
| 9/14 | | les roues étant déplaçables latéralement | | | |
| 9/16 | | Dispositifs de mise en tension ou de réglage pour chaînes, courroies ou organes similaires | | | |
| 11/00 | Transmissions caractérisées par l'engrènement de roues dentées ou le contact de roues à friction (avec rouleau en contact avec la périphérie de la roue porteuse B62M 6/35, B62M 6/75, B62M 13/00) | | | | |
| 11/02 | | de rapport invariable | | | |
| 11/04 | | de rapport variable | | | |
| 11/06 | | avec pignons à denture droite (B62M 11/14 a priorité) | | | |